

LETTRE OUVERTE

Face au problème soulevé par l'opposition au transfert d'un siège d'exploitation agricole de Madame MANFRIN et aux articles diffusés sur le site de la Mairie de BAX, j'informe chacun d'entre vous de la situation.

1°/ Le Bâtiment agricole

Madame Denise MANFRIN a déposé le 14 MAI 2010 un permis de construire dans le CADRE du déplacement de son siège d'exploitation de LEZAT / LEZE à BAX.

Actuellement elle a une bergerie avec selon Monsieur MANFRIN lui-même environ 75 mères.

Sa demande de permis porte au départ sur 100 mères et 150 agneaux soit au total: 250 ovins.

le permis prévoit un bâtiment d'une superficie de 1580 m2 au sol

- longueur de 60 mètres
- largeur: 26.20 mètres
- hauteur de 8 mètres

Si l'on regarde le projet d'organisation d'un tel bâtiment, en fait le cheptel pourrait atteindre 200 mères et 300 agneaux. (288 m2 pour les mères divisé par 1.5 m2 /tête pour obtenir le label rouge = 192 mères et à raison d'1 à 2 agneaux par mère soit 300 agneaux environ.

ON s'éloignerait donc de la volonté affichée de la commune d'orienter l'activité agricole vers l'élevage extensif et l'agriculture biologique.

2°/ LA MAISON

Dans un 2ème temps, Madame MANFRIN a demandé un permis de construire pour sa maison le 13 NOVEMBRE 2010.

La maison aurait dû faire suite au bâtiment agricole puisqu'elle tire sa légitimité du bâtiment agricole.

J'ai choisi de vivre en milieu agricole à BAX qui a émis les plus grandes réserves contre les projets d'élevage intensif de grande dimension .

Madame MANFRIN a déjà son exploitation agricole familiale à LEZAT /LEZE, Monsieur MANFRIN est agent territorial à la Mairie de Toulouse et conseiller municipal à BAX depuis Mars 2009.

A LEZAT, un premier permis pour une extension a été refusé.
A BAX, il en est autrement.

Faut-il se réjouir de voir transformées les terres agricoles en terres constructibles ?

Marc de JAEGER